

**TERRES d'ORBIEL**

*J'❤ et je défends ma vallée*



## Conférence de presse

Vendredi 16 octobre 2020

### Vallée de l'Orbiel – ancien bassin minier de Salsigne : derrière l'arsenic, que cachent les pouvoirs publics ?

Après un siècle d'extraction minière – " *sans aucun contrôle des services de l'État qui en avaient pourtant la responsabilité* " comme dénoncé à l'assemblée nationale<sup>1</sup> -, après maintes crues de l'Orbiel, notamment celle du 15 octobre, il y a tout juste deux ans, qu'en est-il réellement de la pollution ?

Sans attendre le rapport accablant de la commission d'enquête déposé au Sénat le 8 septembre dernier relevant, pour Salsigne, " *le manque de transparence dans l'information sur les sources effectives de pollution et les risques associés* " , les associations Terres d'Orbiel, Gratte Papiers et l'équipe du Cabardès du Secours Catholique ont lancé une campagne d'analyse de cheveux prélevés sur 100 personnes.

Le but n'est pas de se substituer à une enquête épidémiologique, mais seulement de rechercher la présence de 49 produits toxiques sans se limiter à l'arsenic.

La question apparaît d'autant plus prégnante que le comité scientifique – mis en place par le préfet – précise en 2007 que " *le bureau d'études Vincent Nédellec Conseil ... calcule les objectifs de qualité « multi expositions » et « uni exposition » : respectivement 2 et 65 µg/g d'As dans les sols pour un enfant résidant*<sup>3</sup> " .

**Tout est là : en cas de poly exposition, la limite acceptable est 32 fois plus basse qu'en absence d'autre polluant.**

---

1 [2013-02-19 Ass. Nat. pollution Orbiel - Salsigne](#)

2 [2020-09-10 Sénat com. enq. pollution sols – rapport](#), page 23

3 [2007-07-00 Comité Scientifique - évaluation risques sanitaires vallée Orbiel](#), pages 15 et 16

Mais bizarrement, ce même comité scientifique s'autocensurait ainsi : " *Compte tenu des éléments en sa possession [choisis et transmis par le préfet] et des questions posées [par le préfet], le Comité a focalisé son analyse sur l'arsenic et non sur l'ensemble des métaux lourds*<sup>4</sup>. "

Certes, le préfet avait bien encadré la manœuvre : " *il faudrait avoir l'assurance que ce qui a été déjà fait jusqu'à présent est suffisant pour disposer d'une bonne connaissance de ces risques*<sup>5</sup> ". Et pour avoir la meilleure assurance – pour le préfet de l'Aude –, cette étude Nédellec a immédiatement été mise sous embargo, une preuve de plus de l'absence de transparence dans l'information des risques !

Alors débarrassé de la longue liste des produits toxiques mentionnés dans l'étude Nédellec, pour ne retenir que l'arsenic comme élément à considérer, le comité scientifique précité oriente dès lors les études ultérieures, comme la " *campagne d'échantillonnage de produits - vallée de l'Orbiel* " qui tronque allègrement la liste des toxiques :

" *Sélection des substances à analyser :  
... seul l'arsenic a été recherché dans les échantillons prélevés. En effet, selon le rapport du comité d'experts, l'historique du site industriel identifie l'arsenic comme le polluant à risque lié au site industriel*<sup>6</sup>. "

Dans cette lignée, les neuf derniers arrêtés préfectoraux publiés en juin 2019 visent uniquement l'arsenic pour justifier diverses interdictions<sup>7</sup> concernant la vallée de l'Orbiel.

La farce ne s'arrête pas là. Dans sa " *Note de propositions d'aide pour la gestion* ", à la question " *Faut-il continuer à ne considérer que l'Arsenic comme polluant susceptible d'impacter l'état de santé ?* " Santé Publique France répond " *Plusieurs éléments confirment la pertinence de suivre l'Arsenic en tant que polluant traceur*<sup>8</sup> ", notamment en s'appuyant encore et toujours sur le fameux comité précité, qui n'a pu que focaliser son analyse sur l'arsenic :

- " *Un Comité d'experts réuni en 2007 sur le dossier de Salsigne, a également confirmé la pertinence de l'utilisation de l'Arsenic comme marqueur pour définir la zone exposée.* "

Et la mascarade n'étant pas suffisante, d'ajouter :

- " *L'évaluation des risques sanitaires de l'INERIS<sup>9</sup> indique que « se protéger de l'As revient à se protéger des autres polluants ».* "

---

4 2007-07-00 Comité Scientifique - évaluation risques sanitaires vallée Orbiel, page 5

5 2007-07-00 Comité Scientifique - évaluation risques sanitaires vallée Orbiel, page 51

6 2010-02-01 ICF Environnement - analyses produits alimentaires Salsigne, page 8

7 [2019-06-26 RAA préfecture Aude - AP interdiction - pollution Orbiel](#), et [2019-06-25 AP interdiction vente légumes - pollution Orbiel et affluents](#)

8 [2019-10-22 SPF Salsigne - pollution Orbiel - note de propositions](#), pages 6 et 7

9 [2019-10-04 Inéris rapport pollution Orbiel - sites sensibles](#)

Or l'évaluation INERIS n'indique nulle part une telle chose. Il s'agit d'une transformation grossière de la vérité<sup>10</sup>, d'autant plus regrettable qu'elle émane d'un établissement public sous tutelle ministérielle, et oriente l'action des autorités dans la gestion sanitaire des populations exposées à des toxiques reconnus.

C'est pourquoi, faute de pouvoir compter sur la sincérité et la transparence des services de l'Etat, les associations ont lancé la campagne d'analyse concernant 49 éléments toxiques.

## Enseignements de la campagne

Tout en respectant le secret médical, il est possible de retenir les enseignements suivants, au vu des résultats d'analyse transmis par 99 des personnes testées.

Les tests ont été effectués sur 102 personnes : 32 femmes, 35 hommes, 35 enfants, résidant sur les communes de Aragon, Bouilhonnac, Conques-sur-Orbiel, Fournes-Cabardès, Lastours, Limousis, Malves-en-Minervois, Mas-Cabardès, Salsigne, Trèbes, Villalier, Villardonnel, Villedubert.

Les résultats individuels sont présentés dans un tableau comportant autant de lignes que d'éléments recherchés. Pour chacun d'eux sont indiqués, outre le nom de l'élément :

- la quantité détectée (quand elle dépasse le seuil de détection) ;
- le seuil de toxicité chronique à partir duquel l'exposition – importante – justifie une surveillance ;
- le seuil de toxicité chronique à partir duquel l'exposition – préoccupante – est considérée à risque ;
- un indicateur graphique proportionnel au résultat, en vert, orange ou rouge correspondant respectivement aux niveaux d'exposition "inférieur à la norme", "à surveiller" et "à risque".

Cuivre	6.6135	10.2275 - 35.0000	
Fer	1680.3200	20.0000 - 44.0000	
Manganèse	7.6939	0.1302 - 2.4100	
Molybdène	<LD	0.1650 - 3.4000	
Arsenic	0.8534	0.0300 - 0.3000	
Baryum	0.0576	1.9000 - 4.0000	
Béryllium	<LD	0.0010 - 0.0100	

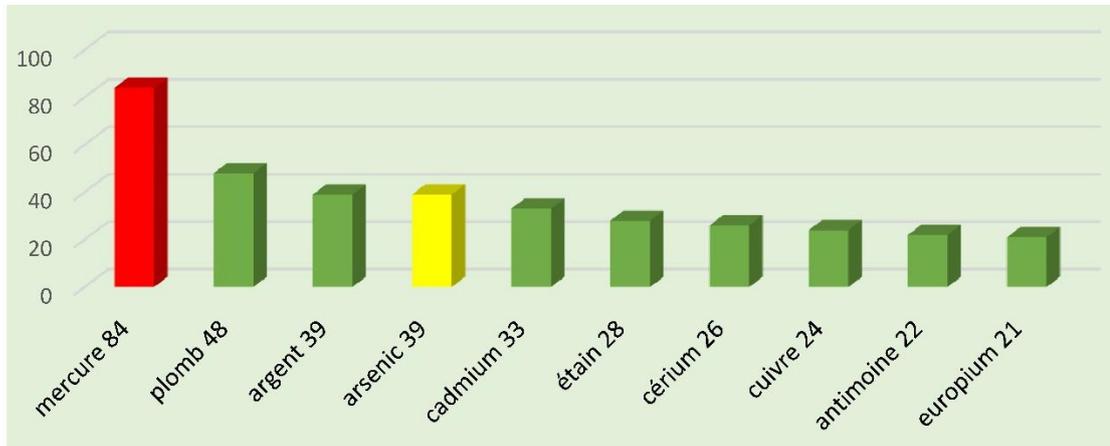
*Extraits de tableaux de résultats d'analyses*

1. **100 % des personnes testées ont un ou plusieurs éléments toxiques** à un niveau à surveiller ou à risque, avec une moyenne comprise entre 5 et 6 toxiques par personne.
2. **62 % des analyses révèlent au moins un niveau d'exposition à risque atteint.** Sur les 99 résultats dont nous avons connaissance, 61 personnes sont ainsi impactées.

10 " *se protéger* " renvoie à une action personnelle de la personne exposée. A l'inverse, les " *mesures proposées* " – par INERIS – concernant l'arsenic sont des actions menées par les seuls pouvoirs publics (comme recouvrir un stade de matériaux sains, ou interdire l'accès à des lieux publics) et exclusivement pour des installations publiques dont la pollution est constatée.

3. **L'élément le plus retrouvé** n'est pas l'arsenic (détecté au-delà du seuil de toxicité chronique sur 39 % des personnes nous ayant transmis leurs résultats), mais **le mercure (84 % des personnes), suivi du plomb (48 % des personnes)**.

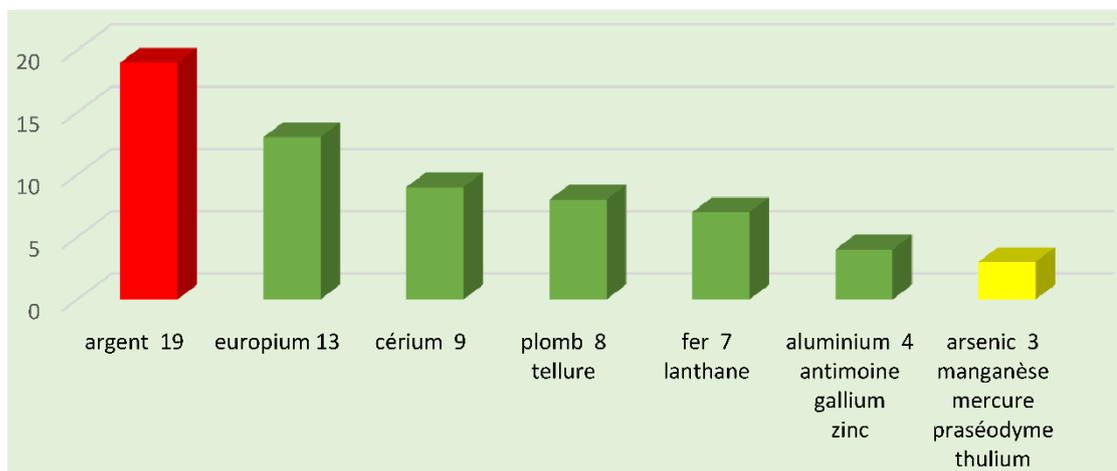
Le tableau suivant dévoile – sur les 99 retours d'analyse – les dépassements du seuil de toxicité "à surveiller" concernant les 10 éléments toxiques les plus présents :



*nombre de dépassements du seuil de toxicité "niveau d'exposition à surveiller"*

4. **Parmi les éléments dont l'exposition est préoccupante (niveau d'exposition à risque) l'argent est rencontré le plus fréquemment**, suivi de l'europium, du cérium, du plomb, etc... L'arsenic arrive bien après, en 12<sup>ème</sup> position seulement.

Le tableau suivant dévoile – sur les 99 retours d'analyse – les dépassements du seuil de toxicité "à risque" concernant ces éléments dont le niveau est préoccupant :



*nombre de dépassements du seuil de toxicité "niveau d'exposition à risque"*

**Dès lors, il est démontré que les habitants de l'ancien bassin minier de Salsigne, et plus largement de la vallée de l'Orbiel, vivent dans un contexte de co-expositions environnementales.**

**Les suites à donner**

Il appartient aux pouvoirs publics de ne plus ignorer ce contexte de poly-exposition, et d'abandonner le mythe – construit frauduleusement – d'une exposition au seul arsenic.

Plus que jamais, des études sur les incidences sanitaires, existantes ou susceptibles d'apparaître ultérieurement, doivent être conduites – nécessairement précédées de cartographies des pollutions – tant par les services de l'Etat que par des chercheurs indépendants. L'indépendance de ceux-ci reste un contre-pouvoir, une garantie bienvenue de transparence et de sincérité, que les sénateurs n'ont pas trouvées.

Les associations Terres d'Orbiel, Gratte Papiers et l'équipe du Cabardès du Secours Catholique envisagent d'approfondir les recherches. Par exemple, des mesures isotopiques sur certains éléments toxiques retrouvés permettraient de tracer leurs sources.

Cela pourrait faire l'objet d'une prochaine campagne d'investigations, nécessitant un nouveau plan de financement.